

AMENAGEMENT DU PARC DE DOBBELEER

Fiche n°1.1

Priorité : lot 1

Fiche initiale

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à aménager le parc de Dobbeleer de manière à valoriser son milieu naturel et à le rendre accessible au public. Un certain nombre d'actions sont proposées afin d'atteindre cet objectif :

- la réalisation d'un sentier de promenade connecté à la trame viaire communale et aux autres pôles importants de la commune (parc traversant - rôle de liaison d'agrément) ;
- la réalisation d'un parcours didactique orienté sur la découverte de la nature ;
- l'entretien des espaces boisés et la plantation de nouveaux arbres ;
- la restauration de la zone humide au centre du parc.

D'autres actions ayant un rapport direct avec l'aménagement du parc de Dobbeleer mais faisant l'objet d'un traitement à part entière en lot 0 ou dans une autre fiche projet, seront décrites dans cette fiche afin de cerner la conception du projet dans un contexte global à l'échelle du village.

Description des actions proposées

➤ Actions proposées en lien avec la fiche projet

a. Réalisation d'un sentier de promenade

Suivant un cheminement existant, un sentier de promenade sera réalisé. Celui-ci sera bien délimité pour lui donner une bonne visibilité et son revêtement devra assurer un confort de déplacement suffisant et une accessibilité à tous (PMR, enfants, poussettes, trottinette...). Celui-ci sera connecté à la trame viaire communale et aux pôles importants du village de Frasnes via trois accès :

- un accès au Nord du parc via l'entrée du château et qui permet de rejoindre la rue de l'encloître et la rue de la Sainte ;
- un accès à l'Ouest du parc au niveau de la grille en fer forgé permettant aussi de rejoindre la rue de l'Encloître à proximité de la chambre échevinale du XIIe siècle ;
- un accès au Sud du Parc permettant de rejoindre le complexe sportif à travers une trouée existante dans l'enceinte.

Ce sentier de promenade pourra accueillir du mobilier urbain. Des équipements solides et durables devront être choisis pour éviter d'éventuelles dégradations. Ils devront également veiller à s'intégrer au mieux dans l'environnement du site.

b. Parcours pédagogique sur la découverte de la nature

Il s'agit d'utiliser la zone humide située au centre du parc comme point d'intérêt principal à la découverte de la nature. Pour cela, cette fiche propose de restaurer cette zone humide et d'améliorer sa qualité biologique en (re)créant quelques mares (même temporaires) là où cela est possible (nappes affleurantes). Quelques sentiers seront créés du sentier principal vers le centre du parc. Le choix des matériaux utilisés pour matérialiser ces sentiers veillera à rester discret et à s'accorder au mieux au caractère « naturel » du site. Des panneaux ludiques et pédagogiques viendront également présenter la faune et la flore locale, par exemple :

- un panneau descriptif des mammifères et surtout de l'avifaune commune présents sur le site (pic vert, pic épeiche, pinson des arbres, troglodyte mignon, pouillot siffleur, grive mélodieuse, pie bavarde... etc.) ;
- un panneau descriptif sur l'entomofaune locale, voire de l'herpétofaune et des chiroptères ;
- un panneau descriptif de la végétation locale et des espèces localement présentes ;
- un panneau descriptif en lien avec la zone humide et ses mares.

L'aide d'une association ou d'un bureau d'étude spécialisé dans les inventaires faune-flore et la réalisation d'outils didactiques et ludiques permettra de préciser le contenu de ces panneaux. Cet accompagnement est en lien avec la fiche projet 1.7 « Valoriser les zones naturelles en créant un maillage écologique ».

c. Restauration des portails et des grilles en fer forgé

Le Parc de Dobbeleer compte deux portails en fer forgé :

- Un portail et une grille en fer forgé marquant l'entrée Nord du parc. Celle-ci porte des traces de rouille et la peinture s'écaille.
- Un portail en fer forgé à l'Ouest du parc en mauvais état (rouille, mousse, déformation et dégonflage partiel)

Cette fiche projet a aussi pour ambition de restaurer ces deux portails en leur redonnant une seconde jeunesse.

d. Entretien et mise en valeur du parc et du bois

Plusieurs actions devront être réalisées :

- réaliser l'état sanitaire des arbres et proposer une valorisation artistique et/ou biologique des arbres morts ;
- supprimer les espèces invasives et/ou envahissantes (Renouées du Japon, lierres, ronces ...)
- entretien des murs d'enceinte (enlever le lierre notamment et parfois réagréer les murs).

➤ Actions réalisées en lot 0 ou en lien avec d'autres fiches projets et qui concernent le parc de Dobbeleer

e. Lieu de convivialité intergénérationnelle (lot 0)

Les pelouses situées à proximité du château seront agrémentées par du mobilier urbain tels que des bancs, des poubelles et des tables. Ces espaces pourront être utilisés pour des pique-niques, des activités de loisirs (exemples : Yoga, Tai chi...) ou par les résidents du château de Dobbeleer. Ce mobilier a fait l'objet d'un financement en lot 0 via l'appel à projet « C'est ma ruralité » en janvier 2019.

f. Mobilité douce (lien avec les fiches 1.2 et 2.1)

En plus des sentiers réalisés à l'intérieur du parc, d'autres cheminements devront être réalisés de manière à connecter le parc de Dobbeleer à la trame viaire communale et en particuliers aux cheminements projetés dans les autres fiches projet du PCDR. Le prolongement de ces cheminements lents en dehors du périmètre d'intervention fait l'objet de fiches à part entière : la fiche 1.2 « Créer au complexe sportif un espace convivial intergénérationnel autour d'une aire de jeux et un cheminement vers le parc de Dobbeleer » et la fiche 2.1 « Créer des liaisons lentes entre la N5 et les pôles du centre de Frasnes ». La budgétisation du prolongement de ces cheminements lents se retrouve donc au sein de ces fiches projet.

g. Restauration du petit patrimoine populaire

Le parc de Dobbeleer comprend trois éléments remarquables du petit patrimoine :

- Un portail et une grille en fer forgé marquant l'entrée Nord du parc
- Un portail en fer forgé à l'Ouest du parc
- Une reproduction miniature de la grotte de Lourdes

La restauration de la grotte de Lourdes du parc de Dobbeleer sera budgétisée dans la fiche 1.5 « Valoriser le petit patrimoine populaire wallon ».

Description du site dans son état actuel

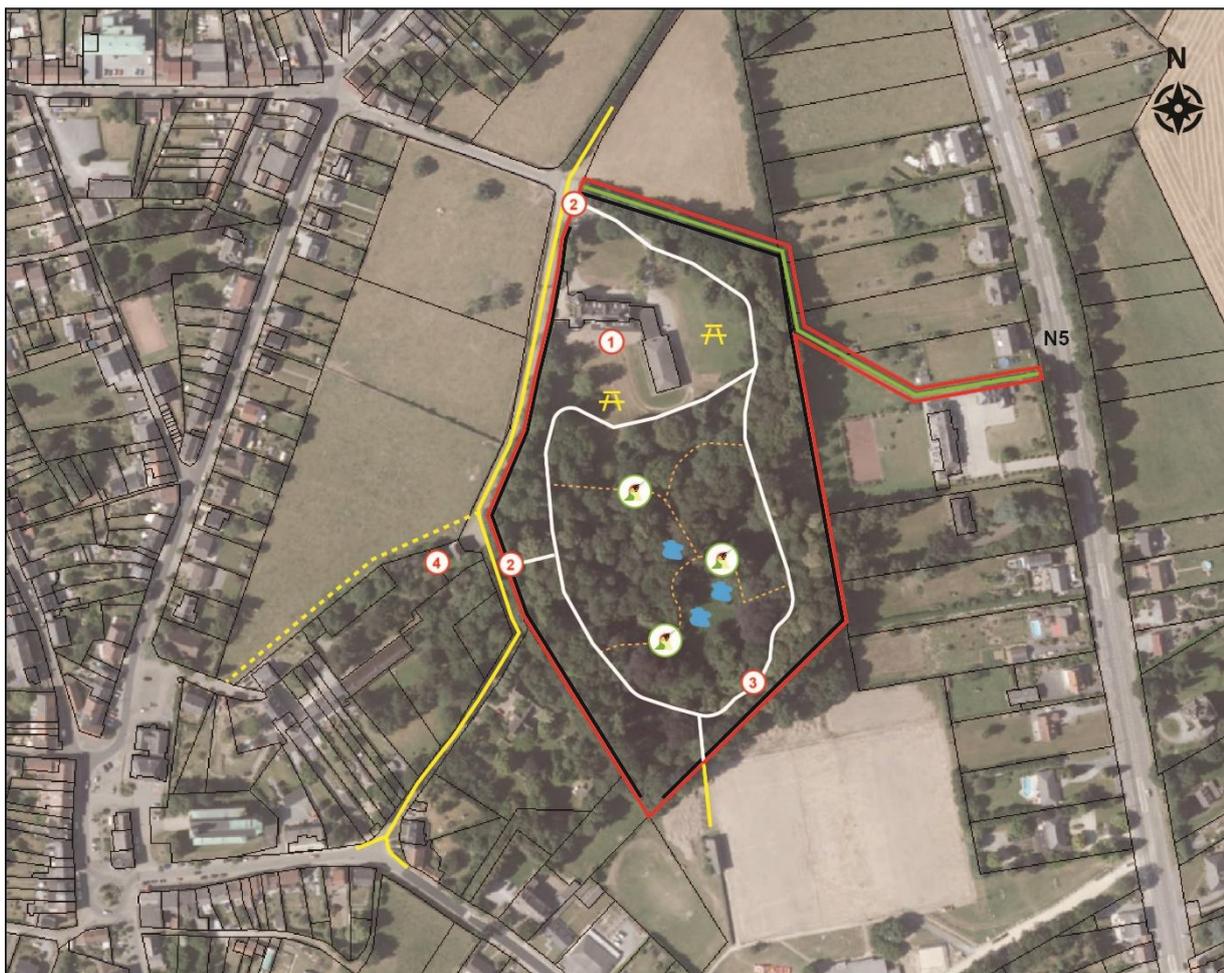
Le Parc de Dobbeleer est une propriété de la commune. Il se compose d'un château du XIXe siècle, d'un bâtiment en extension du château et d'un massif boisé de qualité (futaie) mais dégradé (dégâts causés par des tempêtes, nombreux arbres morts, envahissement des troncs et des murs par le lierre, Renoués du Japon...). Le château accueille une crèche et le bâtiment annexe des logements publics.

On recense par ailleurs sur le site quatre arbres remarquables : un séquoia géant (écimé par une tempête), un chêne Tauzin, un tilleul argenté et un hêtre commun à feuilles laciniés. Des potagers partagés ont également été réalisés à côté du bâtiment annexe.

On peut signaler que l'on retrouve en dehors des murs du parc mais à proximité immédiate :

- une ancienne chambre échevinale du XIIe siècle classée par un arrêté du 13 septembre 1991 ;
- des chemins pavés (chemin de l'Encloître) et des espaces ouverts sur des propriétés privées (prairies pâturées, jardins, friches ...).

Schéma de principe des aménagements proposés



I. Actions de la fiche projet 1.1 « Aménager le parc de Dobbeleer »

 Périmètre d'intervention de la fiche projet 1.1

 Cheminements à aménager

 Parcours pédagogique orienté sur la découverte de la nature

 Amélioration d'un cheminement lent existant afin de le rendre cyclable

 Restauration des murs d'enceinte

 Panneaux ludiques de découverte de la nature

 Création de quelques mares

 Portail Ouest et Nord à restaurer

II. Éléments financés en lot 0

 Aire de pique-niques (bancs, tables, poubelles)

III. Éléments financés par d'autres fiches projets

 Cheminements lents intégrés dans la fiche projet 2.1 « Développer les liaisons lentes entre la N5 et les pôles du centre de Frasnes » et 1.2 « Créer au complexe sportif un espace convivial intergénérationnel autour d'une aire de jeux et un cheminement vers le parc de Dobbeleer »

 Cheminements souhaités par les habitants mais nécessitant l'autorisation du propriétaire ou l'achat de la parcelle par la commune (fiche projet 2.1)

IV. Autres éléments

 Château de Dobbeleer (XIXe siècle) et bâtiment annexe contemporain

 Représentation de la grotte de Lourdes à restaurer et budgétisée dans la fiche projet 1.5 « Valoriser le petit patrimoine populaire »

 Chambre échevinale classée (XIIe siècle)

2. Justification du projet

Le projet répond à un besoin des habitants d'améliorer leur cadre de vie et de renforcer la cohésion sociale de l'ensemble de la population en investissant un espace faisant partie du patrimoine communal et de la mémoire collective. L'objectif est qu'à court terme les habitants se réapproprient ce lieu chargé d'histoire et doté d'un grand potentiel paysager. Ce projet doit aussi permettre de sensibiliser les habitants à la préservation de l'environnement à travers la création d'un lieu d'apprentissage (parcours pédagogique).

Le projet veillera à intégrer le parc à l'ensemble du réseau de mobilité douce de la commune afin de le rendre plus facilement accessible. Pour ce faire, une fiche projet en lot 2, 2.1 « Développer les liaisons lentes entre la N5 et les pôles du centre de Frasnes », est consacrée à l'amélioration des liaisons lentes existantes de Frasnes dont certaines permettent de rejoindre le parc de Dobbeleer.

Le projet ne remet pas en cause le caractère rural de la commune. Au contraire, il s'agit d'une valorisation des espaces naturels et du patrimoine de Les Bons Villers et non d'une transformation complète du site. Les équipements mis en place modifieront peu le paysage existant et l'ensemble du projet doit venir sublimer un espace plutôt délaissé et même améliorer sa qualité biologique.

Outre l'amélioration de la qualité de vie, ce projet doit permettre la création d'un centre d'intérêt et de rassemblement pour tous les habitants. Les résultats attendus sont :

- améliorer le cadre de vie et l'attractivité de la commune vis-à-vis de la population jeune et familiale ;
- aider les personnes âgées à bien vieillir ;
- entretenir la mémoire des lieux et préserver le patrimoine ;
- encourager la pratique d'une activité physique et l'utilisation des modes de déplacements doux.

Enfin, le projet interagira avec d'autres fiches projets comme :

- 1.5 « Réhabiliter et mettre en valeur le petit patrimoine du territoire »
- 1.6 « Valoriser les chemins et les sentiers qui font découvrir la nature »
- 1.7 « Valoriser les zones naturelles en créant un maillage écologique »
- 2.1 « Développer les liaisons lentes depuis la N5 vers le centre de Frasnes »

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet répond à au moins trois axes de la stratégie du PCDR :

- **Axe 3 - Cadre de vie - Être une commune qui assure la pérennité et la valorisation de son patrimoine et de ses ressources naturelles** : le projet doit améliorer la qualité de vie de tous les habitants. Il donnera aux habitants un espace de repos et/ou d'activité en plein air situé dans un environnement naturel d'une grande qualité paysagère. Il doit aussi permettre de mettre en valeur les espaces naturels de la commune et de faire connaître son patrimoine historique.

Défi en lien :

- ✓ Faire connaître, valoriser et développer la biodiversité et le paysage
- ✓ Valoriser le patrimoine foncier par son réaménagement et sa réaffectation innovante

- **Axe 4 - Cohésion sociale - Être une commune pour tous veillant au bien-être social** : en faisant du parc de Dobbeleer un espace de rencontre intergénérationnelle, le projet doit réduire l'isolement, encourager les habitants à tisser du lien social et à pratiquer une activité de loisirs dans le respect de chacun. Le site pourra également devenir un lieu de rendez-vous pour les différents acteurs de la commune (écoles, associations...).

Défi en lien :

- ✓ Développer et aménager des lieux de rencontre dans chaque village tout en valorisant les lieux existants
- ✓ Favoriser les activités intergénérationnelles et solidaires
- ✓ Éviter l'isolement des personnes

- **Axe 5 - Mobilité - Être une commune connectée par des moyens alternatifs à la voiture** : situé entre les rues Jean-Baptiste Loriaux, Léopold II, Albert 1^{er} et la chaussée de Bruxelles, le parc de Dobbeleer facilitera les déplacements des habitants à travers la commune et les encouragera à se déplacer à pied et à vélo (bénéfiques pour la santé et pour l'environnement) en empruntant un itinéraire agréable et sécurisé. De plus, le projet s'inscrit dans une zone où d'autres projets seront réalisés à proximité : le site du complexe sportif (1.2 et 1.3), un lieu de convivialité intergénérationnel rue J-B Loriaux (1.4), la cité administrative (2.10) et l'aménagement de la chaussée de Bruxelles (2.12).

Défi en lien :

- ✓ Poursuivre les aménagements pour développer un réseau lent efficace et attractif (intra- et inter-village)

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Améliorer la mobilité douce	+	+	
Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti et l'histoire de la commune	+		
Valoriser et préserver les espaces naturels	+	+	
Sensibiliser les habitants au développement durable et à la protection du patrimoine naturel	+	+	
Améliorer le cadre de vie en améliorant un espace public délaissé et en partie en friche	+	+	
Améliorer la cohésion sociale en faisant du parc de Dobbeleer un espace de rencontre intergénérationnelle	+		

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	<p>Le parc de Dobbeleer Rue de l'Enclôître Frasnes-lez-Gosselies 6210 Commune de Les Bons Villers Province du Hainaut - Région wallonne</p>
Intégration du projet dans son environnement direct	<p>Intégration fonctionnelle Le projet s'intègre dans le tissu urbain du village de Frasnes-Lez-Gosselies. On retrouve à proximité les services administratifs de la commune, le complexe sportif de Les Bons Villers, la cité administrative, des commerces (AD, pharmacie, banques, salon de coiffure etc.) et des services publics (police, écoles).</p> <p>Intégration architecturale et paysagère Le projet est cohérent avec le caractère « naturel » du site et ne porte pas atteinte aux patrimoines locaux.</p>
Cadre légal	<ul style="list-style-type: none"> • Deux zones d'affectation et un PIP désignés au plan de secteur : - La zone de projet se situe dans un périmètre de protection d'intérêt paysager - Une zone de parc - Une zone de services publiques et équipements communautaires <ul style="list-style-type: none"> • Un schéma de développement communal • Programme Communale d'Actions en matière de Logement 2014-2016 (dans le bâtiment annexe au château de Dobbeleer) • 4 arbres remarquables • Une crèche dans le château (Plan Cigogne) <p>En dehors du périmètre d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chambre échevinale classée
Statut de propriété	Propriété communale



6. Parties prenantes, porteurs de projet

Le porteur de projet est la commune de Les Bons Villers. La DNF et la Province du Hainaut seront impliquées dans la démarche de projet.

Le groupe PCDN (animée par l'éco-conseillère) sera un partenaire du projet. Un bureau d'étude en environnement ou une asbl spécialisée dans le domaine de l'environnement seront associés au projet, notamment pour la réalisation des parcours pédagogiques, des inventaires faune et flore et pour la réalisation de panneaux didactiques.

L'asbl Pays des 4 Bras pourra être un partenaire de la commune dans l'animation d'activités ciblées sur la jeunesse et le patrimoine. Par ailleurs, la commune pourra prendre exemple sur la gestion et l'animation menées au parc de la Dyle à Genappe (réseau des éco-conseillers).

Enfin, les membres de la CLDR et le service communal de cohésion sociale et de la jeunesse pourront aussi participer au projet à travers un chantier participatif par exemple ou de manière consultative.

7. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- Acquisition du château et de la parcelle par la commune en 2017
- État de dégradation du parc
- Situation centrale du site sur la commune et au cœur du village de Frasnes

- État du dossier

Quelques initiatives ponctuelles ont été réalisées : reconversion du château en crèche et en logements publics et des potagers partagés ont été créés. Le parc n'a pas encore fait l'objet d'un inventaire systématique.

- Programme des travaux

Préalable : Ne pas réaliser les travaux en période de nidification et de floraison (mars à août).

Phase 1 : relevé de l'état sanitaire des arbres et de l'état du patrimoine (grotte, murs d'enceintes, grilles). Réalisation d'un inventaire faune et flore et d'un avant-projet pour la réalisation d'un parcours pédagogique orienté sur la découverte de la nature.

Phase 2 : demande de permis et ouverture de marchés publics

Phase 3 : adjudication des travaux en lot (lot parcours pédagogique, lot sentiers de promenade, etc.)

- Démarches administratives à réaliser

1. Désigner un ou des auteurs de projet (paysagiste)
2. Permis d'urbanisme pour l'abattage des arbres et l'aménagement du parc
3. Ouverture d'un marché public de travaux et désignation d'un entrepreneur

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Contrôle des travaux en cours de réalisation et à la fin
- Enquête de satisfaction auprès des habitants
- Surveillance du site

Estimation globale du coût

Estimation globale du coût				
Article	Quantité	Montant	Sources de financement	
Création d'un sentier de promenade - Création d'un sentier en béton - Création d'un accès au complexe sportif (béton) - Création d'un accès à l'Ouest du parc (béton)	800 m Largeur : 2 m	80.000 €	DGO3 - Espaces verts (65%) DGO3 - Développement Rural (80%) DGO3 - PCDN (5.000 €/an) DGO3 - Plan Maya (2.500 €) DGO3 - Semaine de l'Arbre	
Mobilier urbain	À définir	10.000 €		
Plantation de nouveaux arbres	100 m ²	5.000 €		
Entretien des murs d'enceinte - Suppression partielle du lierre - Ragréage - Reconstruction	400 m 400 m 10 m	6.000 € 80.000 € 4.000 €		
Entretien et nettoyage du parc - Débroussaillage (intérieur du parc et dégagement d'une vue sur la chambre échevinale) - Abattage des arbres - Suppression de la Renouée du Japon (par injection d'herbicide transport, criblage et incinération)	15.777 m ² 25 - 30 150 m ²	31.554 € 11.250 € - 13.500 € 86.300 €		
Restauration du portail Ouest et du portail et de la grille Nord - Portail Nord : deux grilles de 7,5 m x 2,5 m et un portail de 3,8 m x 3 m ouvrant en deux vantaux (décapage et peinture) - Portail Ouest 4 m de large et 3 m de hauteur (restauration)	2	10.000 € - 15.000 €		
Parcours pédagogique et création de mares (biodiversité et patrimoine) * - Cheminement type dolomie - Panneaux didactiques - Mares : travaux mécaniques - Mares : travaux manuels	350 m 1,5m de large 4 300 m ² 300 m ²	21.000 € 2.000 € 2.500 € 22.000 €		
Amélioration du sentier Nord longeant l'enceinte du parc de Dobbeleer pour le rendre cyclable - Cheminement en béton - Réalisation d'une rampe d'accès au niveau de la N5	325 m ² 2 m de large sur 3 de long	35.750 € 1.350€		
Coût des travaux main d'œuvre comprise et HTVA		386.704 € - 413.454 €		-
Frais accessoires : honoraires pour une étude paysagère HTVA *		25.000 €		-
COÛTS TOTAUX TOUT FRAIS COMPRIS (TVA 21%)		497.902 € - 530.529 €	-	

Projet rémunérateur oui non

* Les frais accessoires ne prennent pas en compte les coûts liés aux honoraires d'un bureau d'étude pour la création d'un parcours pédagogique et la création de mares. Ces honoraires et la réalisation d'une étude pour cette action sont pris en compte dans la fiche projet 1.7 « Valoriser les zones naturelles en créant un maillage écologique ».

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

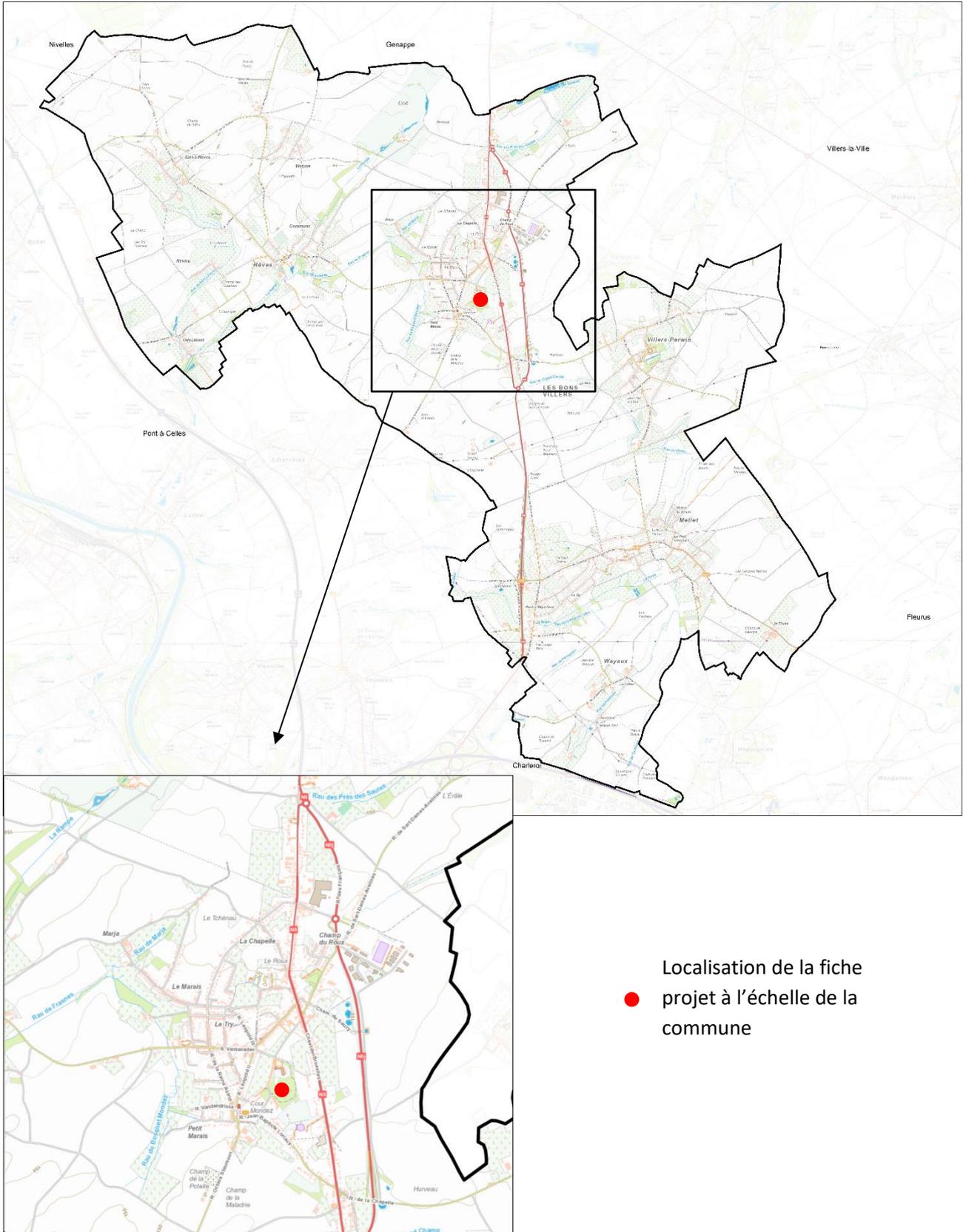
Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Contrôle des services techniques de la commune	État de réalisation des travaux	Compte-rendu au collège communal (reportage photographique et avis technique)
Contrôle du collège communal	État de réalisation des travaux	Visite sur place du bourgmestre et des échevins
Actions de communication sur l'état d'avancement et la réalisation des travaux	1 action minimum (avant ou après travaux)	Site internet de la commune, reportages photos et vidéos...

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

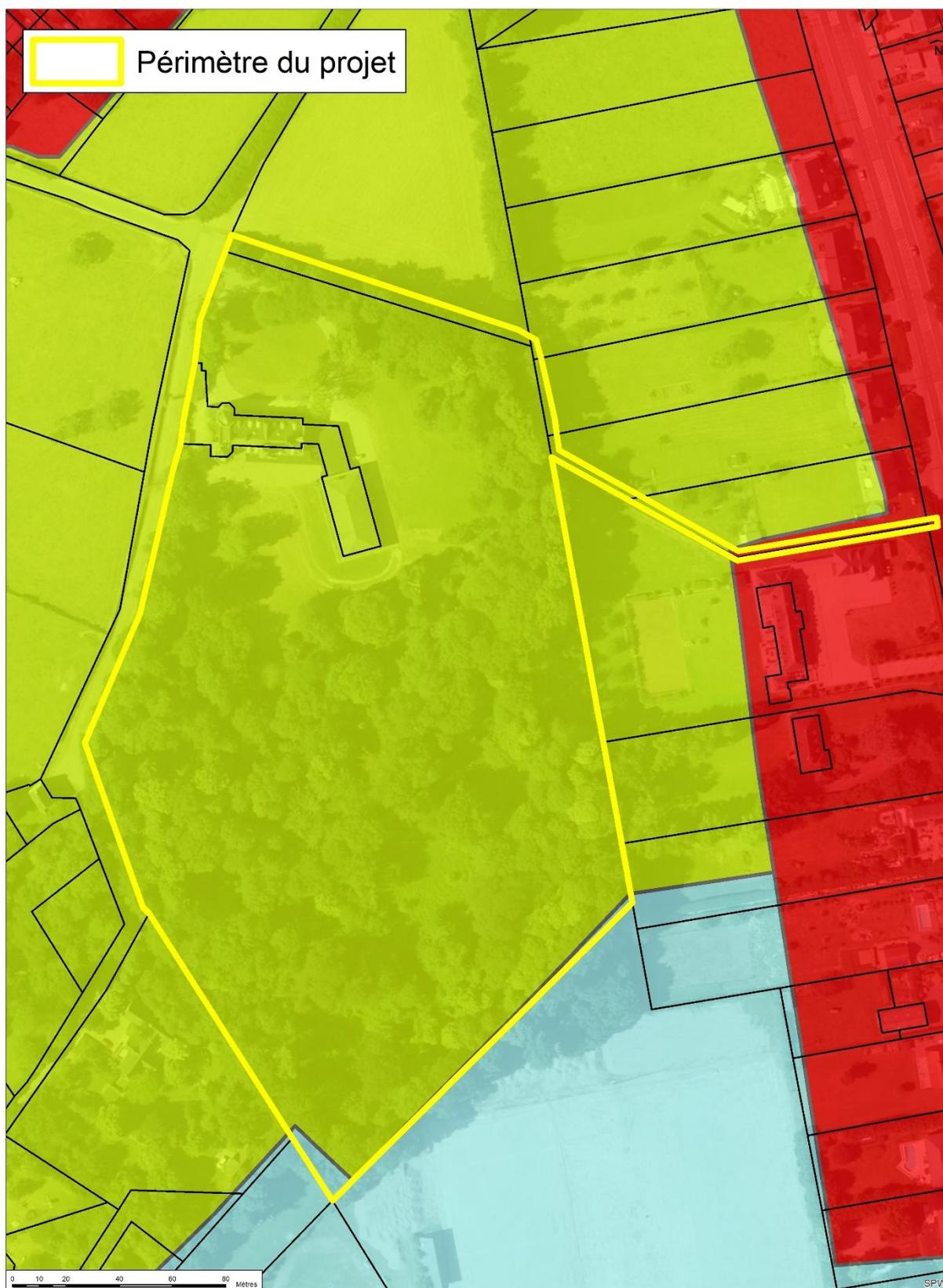
Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Enquête de satisfaction des habitants et des acteurs de la commune (écoles, association etc.)	Participation : 100 personnes ont répondu au sondage	Communication sur le site internet de la commune
Fréquentation du site et de ses abords	Observations	Communication sur le site internet de la commune

Annexes

Annexe 1 : plan de situation



Annexe 2 : périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur (si localisation connue)



Annexe 3 : dossier photographique et état des lieux



Ancien cheminement du parc (09/2017)



Chemin juxtaposé au parc et la chambre échevinale à l'arrière-plan (09/2017)



Reproduction de la grotte de Lourdes (02/2019)



Château de Dobbeleer (02/2019)



Grille en fer forgé à l'Ouest du parc (02/2019)



Murs d'enceinte envahit par le lierre (02/2019)



Renouées du Japon (02/2019)



Troncs envahit par le lierre (02/2019)



Tapis de ronce au sol (02/2019)



Portail et grille Nord en fer forgé du parc de Dobbeleer



Portail et grille Nord en fer forgé du parc de Dobbeleer



Mur à reconstruire en limite de parcelle



Mur à consolider



Déchets et remblais à évacuer

État des lieux

- Parc boisé du XIXe siècle situé au centre du village de Frasnes-lez-Gosselies
- Présence d'espèces invasives et/ou envahissantes (Renouées du Japon, lierres, ronces)
- Dépérissement du bois (nombreux arbres morts, arbres écimés par des tempêtes etc.)
- Murs d'enceinte, grotte de Lourdes et grille en fer forgé en processus de dégradation
- Cheminements du parc progressivement envahit par la végétation